## Fiche de Données de Sécurité MAPESTOP

Fiche du: 08/02/2023 - révision 5



### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: MAPESTOP

Code commercial: 9073400 UFI: 0HN0-W0GD-V001-RP9N

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Microémulsion concentrée de silanes et siloxanes

Usages déconseillés : Données non disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI SUISSE SA, Route Principale 127, CP 53, CH-1642 Sorens

phone: +41-26-9159000 - fax: +41-26-9159003

www.mapei.ch (office hours)
Responsable: sicurezza@mapei.it
1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tél. 145

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers





## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes et avertissement



Danger

#### Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Contient:

Polydiméthylsiloxane aminofonctionnel

acide acétique ... %

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 1 de 14

#### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Pas important

#### 3.2. Mélanges

Identification du mélange: MAPESTOP

#### Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Concentra tion (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
	Polydiméthylsiloxane aminofonctionnel	CAS:67923-07-3 EC:614-170-4	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318	
≥5 - <10 %	silicate d'éthyle	CAS:78-10-4 EC:201-083-8 Index:014-005- 00-0	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
≥5 - <10 %	acide acétique %	CAS:64-19-7 EC:200-580-7 Index:607-002- 00-6	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314  Limites de concentration spécifiques: $10\% \le C < 25\%$ : Eye Irrit. 2 H319 $10\% \le C < 25\%$ : Skin Irrit. 2 H315 $25\% \le C < 90\%$ : Skin Corr. 1B H314 $C \ge 90\%$ : Skin Corr. 1A H314	
≥0.1 - <0.25 %	méthanol	CAS:67-56-1 EC:200-659-6 Index:603-001- 00-X	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 1, H370 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Limites de concentration spécifiques: $3\% \le C < 10\%$ : STOT SE 2 H371 $10\% \le C < 100\%$ : STOT SE 1 H370	01-2119433307-44-XXXX

## **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 2 de 14

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

(voir le paragraphe 4.1)

### **RUBRIQUE 5** — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

#### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

#### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 3 de 14

## Liste des composants avec valeur OEL

silicate d'éthyle CAS: 78-10-4

acide acétique ... % CAS: 64-19-7

avec	vaieur (	JEL	
	Type OEL	pays	Limites d'exposition professionnelle
	ACGIH		Long terme 10 ppm URT and eye irr, kidney dam
	DFG	ALLEMAGNE	Plafond - Court terme 86 mg/m3 - 10 ppm
	ACGIH		Long terme 10 ppm eye and upper respiratory tract irritation; kidney damage
	National	SUÈDE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	FRANCE	Long terme 85 mg/m3 - 10 ppm
	National	ESPAGNE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	GRÈCE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	DANEMARK	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	FINLANDE	Long terme 43 mg/m3 - 5 ppm; Court terme 86 mg/m3 - 10 ppm
	National	ALLEMAGNE	Long terme 12 mg/m3 - 1.4 ppm
	National	LE PORTUGAL	Long terme 10 ppm
	National	NORVÈGE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm; Court terme 66 mg/m3 - 10 ppm
	National	BELGIQUE	Long terme 86 mg/m3 - 10 ppm
	NDS	POLOGNE	Long terme 44 mg/m3
	CHE	SUISSE	Court terme 85 mg/m3 - 10 ppm
	NDS	PAYS-BAS	Long terme 44 mg/m3
		RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Long terme 50 mg/m3
	National	HONGRIE	Long terme 44 mg/m3
	Malaysi a OEL	MALAISIE	Long terme 85 mg/m3 - 10 ppm
	National	ESTONIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	LETTONIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
		RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Plafond - Court terme 200 mg/m3
	National	SLOVAQUIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	SLOVÉNIE	Long terme 170 mg/m3 - 20 ppm; Court terme 170 mg/m3 - 20 ppm
	National	BULGARIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	ROUMANIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	LITUANIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	CROATIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	LE PORTUGAL	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	BELGIQUE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	SLOVÉNIE	Long terme 44 mg/m3 - 5 ppm; Court terme 44 mg/m3 - 5 ppm
	National	SUÈDE	Long terme 13 mg/m3 - 5 ppm; Court terme 25 mg/m3 - 10 ppm SWEDEN, Short-tem value, 15 minutes average value
	National	FINLANDE	Long terme 13 mg/m3 - 5 ppm; Court terme 25 mg/m3 - 10 ppm
	National	NORVÈGE	Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm
	UE		Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm
	National	NORVÈGE	Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm
	ACGIH		Long terme 10 ppm; Court terme 15 ppm URT and eye irr, pulm func
	DFG	ALLEMAGNE	Plafond - Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm
	ACGIH		Long terme 10 ppm; Court terme 15 ppm eye and upper respiratory tract irritation; pulmonary function
	National	SUÈDE	Long terme 13 mg/m3 - 5 ppm
	National	FRANCE	Court terme 25 mg/m3 - 10 ppm

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 4 de 14

National ESPAGNE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm National GRÈCE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 37 mg/m3 - 15 ppm

National DANEMARK Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm National ALLEMAGNE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm

National LE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

PORTUGAL

National NORVÈGE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 37.5 mg/m3 - 15 ppm National BELGIQUE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 38 mg/m3 - 15 ppm

NDS POLOGNE Long terme 25 mg/m3 NDSCh POLOGNE Court terme 50 mg/m3

CHE SUISSE Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

NDS PAYS-BAS Long terme 25 mg/m3; Court terme 50 mg/m3

National RÉPUBLIQUE Long terme 25 mg/m3

TCHÈQUE

National HONGRIE Long terme 25 mg/m3; Court terme 50 mg/m3

Malaysi MALAISIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm

a OEL

National ESTONIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 25 mg/m3 - 10 ppm National LETTONIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

National RÉPUBLIQUE Plafond - Court terme 50 mg/m3

**TCHÈQUE** 

National SLOVAQUIE Plafond - Court terme 50 mg/m3 National SLOVAQUIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm

National SLOVÉNIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

National ROYAUME- Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

UNI

National BULGARIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm National ROUMANIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

TUR DINDE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm

National LITUANIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

National CROATIE Long terme 25 mg/m3 - 10 ppm; Court terme 50 mg/m3 - 20 ppm

SUVA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm

National SUEDE Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 350 mg/m3 - 250 ppm

SWEDEN, Short-term value, 15 minutes average value

National FINLANDE Long terme 270 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 330 mg/m3 - 250 ppm

FINLAND, hud

National NORVÈGE Long terme 130 mg/m3 - 100 ppm

NORWAY, H

NDS Long terme 100 mg/m3 NDSCh Long terme 300 mg/m3

National NORVÈGE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 520 mg/m3 - 400 ppm

UE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Skin

ACGIH Long terme 200 ppm; Court terme 250 ppm

Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea

DFG ALLEMAGNE Plafond - Court terme 260 mg/m3 - 200 ppm
ACGIH Long terme 200 ppm; Court terme 250 ppm

Skin - potential significant contribution to overall exposure by the cutaneous route; eye

damage; headache; dizziness; nausea

National SUÈDE Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm UE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Comportement Indicatif

Possibility of significant uptake through the skin

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 5 de 14

méthanol CAS: 67-56-1 National FRANCE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1300 mg/m3 - 1000 ppm

National ESPAGNE Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm

National GRÈCE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 325 mg/m3 - 250 ppm

National DANEMARK Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

National FINLANDE Long terme 270 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 330 mg/m3 - 250 ppm

National ALLEMAGNE Long terme 270 mg/m3 - 200 ppm

National LE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 250 ppm

**PORTUGAL** 

National NORVÈGE Long terme 130 mg/m3 - 100 ppm; Court terme 162.5 mg/m3 - 125 ppm National BELGIQUE Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 333 mg/m3 - 250 ppm

NDS POLOGNE Long terme 100 mg/m3
NDSCh POLOGNE Court terme 300 mg/m3

CHE SUISSE Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm

NDS PAYS-BAS Long terme 133 mg/m3 National RÉPUBLIQUE Long terme 250 mg/m3

TCHÈQUE

National HONGRIE Long terme 260 mg/m3

Malaysi MALAISIE Long terme 262 mg/m3 - 200 ppm a OEL Skin notation

a OEL

National ESTONIE

Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 350 mg/m3 - 250 ppm

National LETTONIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm National RÉPUBLIQUE Plafond - Court terme 1000 mg/m3

**TCHÈQUE** 

National SLOVAQUIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm National SLOVÉNIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

National ROYAUME- Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 333 mg/m3 - 250 ppm

UNI

National BULGARIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm
National ROUMANIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm
TUR DINDE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm
National LITUANIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm
National CROATIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

National SLOVÉNIE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur biologique

méthanol Indicateur biologique: Alcool méthylique; Période d'échantillonnage: Fin du tour

CAS: 67-56-1 valeur: 15 mg/L; Par: Urine

Remarques: Contexte ; Non Spécifique

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

acide acétique ... % Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.3058 mg/l

CAS: 64-19-7

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 30.58 mg/l Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 1.136 mg/kg

Voie d'exposition: Soil; LIMITE PNEC: 0.478 mg/kg Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 3.058 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 11.36 mg/kg

méthanol CAS: 67-56-1 Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 154 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 15.4 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 570.4 mg/kg

Voie d'exposition: Soil; LIMITE PNEC: 23.5 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 1540 mg/l

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 6 de 14

acide acétique ... % CAS: 64-19-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 25 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 25 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux

Consommateur: 25 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Consommateur: 25 mg/m3

méthanol CAS: 67-56-1 Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 40 mg/kg; Consommateur: 8 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 260 mg/m3; Consommateur: 50 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 260 mg/m3; Consommateur: 50 mg/m3

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 40 mg/kg; Consommateur: 8 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 260 mg/m3; Consommateur: 50 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 260 mg/m3; Consommateur: 50 mg/m3

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 8 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 8 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN ISO 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR:  $\acute{e}$ paisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas étanche à l'eau

### Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN ISO 374 pour les gants et EN ISO 166 pour les lunettes). Ils doivent être

maintenu en bon état et stockés de manière adéquate. La consultation du fournisseur des E.P.I. est toujours recommandée.

La protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent des limites d'exposition sur le lieu de travail. Reportez-vous aux normes appropriées EN, telles que EN 136, 140, 143, 149, 14387, pour obtenir des informations sur la sélection et l'utilisation d'équipements de protection respiratoire appropriés.

Mesures d'hygiène et techniques

Non disponible

Contrôles techniques appropriés

Non disponible

#### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide Aspect: liquide Couleur: jaune clair Odeur: faible

Seuil d'odeur : Non disponible

Point de fusion/congélation: -30 °C (-22 °F)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: 78 °C (172 °F)

Inflammabilité: Le produit est classé Flam. Liq. 3 H226

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 7 de 14

Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non disponible

Point éclair: 25 °C (77 °F)

Température d'auto-allumage : Non disponible Température de décomposition: Non disponible

pH: 5.50

Viscosité: 5.50 cPs

Viscosité cinématique: Non disponible

Hydrosolubilité: dispersible

Solubilité dans l'huile : Non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible Densité relative: 0.98 g/cm3 Densité des vapeurs: Non disponible

Densité des vapeurs: Non disponible Caractéristiques des particules: Taille des particules: Non disponible

#### 9.2. Autres informations

Miscibilité: Non disponible Conductibilité: Non disponible Propriétés explosives: ==

Pas autres informations importantes

#### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

## 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

#### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LD50 oral rat > 2000 mg/kg LD50 peau rat > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritant pour la peau peau lapin Negatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 8 de 14

h) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé j) danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

silicate d'éthyle a) toxicité aiguë LD50 peau lapin = 5878 mg/kg

> LD50 oral rat = 6270 mg/kgLC50 inhalation rat = 10 mg/l

acide acétique ... % a) toxicité aiguë LD50 oral rat 3310 mg/kg

LC50 inhalation rat > 40000 mg/m3 4h

LD50 peau lapin = 1060 mg/kg LC50 inhalation rat = 11.4 mg/l 4h LD50 oral rat = 3310 mg/kg

méthanol a) toxicité aiguë LD50 peau lapin > 17100 mg/kg

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

#### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Liste des composants écotoxicologiques

•	<b>J</b> .	
Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
silicate d'éthyle	CAS: 78-10-4 - EINECS: 201- 083-8 - INDEX: 014-005-00-0	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Danio rerio > 245 mg/L 96h ECHA
acide acétique %	CAS: 64-19-7 - EINECS: 200- 580-7 - INDEX: 607-002-00-6	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas = 79 mg/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 75 mg/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 65 mg/L 48h EPA
méthanol	CAS: 67-56-1 - EINECS: 200- 659-6 - INDEX: 603-001-00-X	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons 15400 mg/L 96h
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Poissons = 450 mg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance/dégradabilité: Composant

méthanol Rapidement dégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit **MAPESTOP** Page n. 9 de 14 Non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### 12.7. Autres effets néfastes

Non disponible

#### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Un code de déchet (EWC) selon la liste européenne des déchets (LoW) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contacter et envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

#### Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Déchets dangereux: Oui

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

#### Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

#### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (having a flash-point below 23 °C and viscous according to 2.2.3.1.4) (vapour

pressure at 50 °C more than 110 kPa, boiling point of more than 35 °C) (trimethoxyvinylsilane)

IATA-Nom technique: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (trimethoxyvinylsilane) IMDG-Nom technique: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (trimethoxyvinylsilane)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3
IATA-Classe: 3
IMDG-Classe: 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III IATA-Groupe d'emballage: III IMDG-Groupe d'emballage: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: F-E, S-E

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID):

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 10de 14

ADR-Etiquette: 3

ADR-Numéro d'identification du danger : 30 ADR-Dispositions particulières: 274 601 ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (D/E)

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: 355 IATA-Avion CARGO: 366 IATA-Etiquette: 3

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 3L

IATA-Dispositions particulières: A3

Mer (IMDG):

IMDG-Code de rangement: Category A

IMDG-Note de rangement: IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 223 274 955

IMDG-EMS: F-E, S-E

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non Applicable

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC): N.A. g/l

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (EU) n° 2020/878

Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Réglement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Réglement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Regieffierit (LO) II 2015/1221 (ATP / CLP

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP) Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Exigences relatives au seuil bas (tonnes)

Exigences relatives au seuil

haut (tonnes)

le produit appartient à la

catégorie: P5c

5000

50000

## Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: 69, 75

**Substances SVHC:** 

Substances SVHC non présentes dans une concentration  $\geq$  0,1% (w/w)

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 11de 14

## Réglementations nationales

Code

Produktregisteret Norge: 635998

Lagerklasse (TRGS-510): 3 - Flammable liquids

#### Classe de danger allemande pour l'eau (WGK)

Classe 1: peu polluant.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Description** 

Code	Description		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H311	Toxique par contact cutané.		
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H318	Provoque de graves lésions des yeux.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H331	Toxique par inhalation.		
H332	Nocif par inhalation.		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.		
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.		
H371	Risque présumé d'effets graves pour les org	ganes.	
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description	
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2	
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3	
3.1/3/Dermal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3	
3.1/3/Inhal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3	
3.1/3/Oral			
311, 3, 3141	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3	
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 3 Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
		- "	
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
3.1/4/Inhal 3.2/1A	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A	
3.1/4/Inhal 3.2/1A 3.2/1B	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A Skin Corr. 1B	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1B	
3.1/4/Inhal 3.2/1A 3.2/1B 3.2/2	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A Skin Corr. 1B Skin Irrit. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1B Irritation cutanée, Catégorie 2	
3.1/4/Inhal 3.2/1A 3.2/1B 3.2/2 3.3/1	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A Skin Corr. 1B Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1B Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1	
3.1/4/Inhal 3.2/1A 3.2/1B 3.2/2 3.3/1 3.3/2	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A Skin Corr. 1B Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Eye Irrit. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1B Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Irritation oculaire, Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique	
3.1/4/Inhal 3.2/1A 3.2/1B 3.2/2 3.3/1 3.3/2 3.8/1	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A Skin Corr. 1B Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Eye Irrit. 2 STOT SE 1	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1B Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Irritation oculaire, Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique	

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformement au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
2.6/3	D'après les données d'essais
3.3/1	Méthode de calcul

Si nécessaire, les dispositions spécifiques relatives à une éventuelle formation des travailleurs sont mentionnées à la section 2. Toute formation relative à la sécurité dans le lieu de travail doit toujours faire référence à une évaluation des risques qui doit être effectuée par un chargé de sécurité de la société en tenant compte de la spécifique condition d'exploitation et l'environnement dans lesquelles les produits sont utilisés.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 12de 14

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: KAFH

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 13de 14

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

## Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 2 Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 Autres informations

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit MAPESTOP Page n. 14de 14